

New York, le 23 avril 2019

Monsieur le Président,

Il y a plus de dix ans, le Conseil a reconnu que la violence sexuelle est souvent utilisée comme tactique de guerre pour laquelle aucune amnistie ne peut exister.

Cela fera bientôt dix ans que ce Conseil a créé le bureau de la Représentante spéciale sur la violence sexuelle dans les conflits, l'Équipe d'experts ainsi que les fonctions de Conseillers à la protection des femmes. Mon pays tient à remercier tous ces acteurs indispensables tant pour leur dévouement à la prévention de la violence sexuelle que pour leur engagement en faveur de la justice.

En adoptant sa résolution 1820, le Conseil – y compris la Belgique qui y siégeait - a unanimement appelé à la cessation immédiate et complète des violences sexuelles et à mettre fin à l'impunité des coupables. Aujourd'hui - dix ans plus tard - la responsabilité collective de protéger les civils de cette menace reste la nôtre, inchangée.

Monsieur le Président,

La Belgique remercie l'Allemagne d'avoir organisé cet important débat sous sa présidence. Mon pays remercie également les briefeurs, qui brossent un tableau très clair: les corps de femmes, d'hommes et d'enfants continuent d'être utilisés comme un champ de bataille; la violence sexuelle liée aux conflits continue de faire des ravages au sein même des familles et des communautés entières, avec le but de déplacer des populations et de susciter la peur. Nous devons intensifier nos efforts et renforcer encore les outils à la disposition de ce Conseil.

M. le Président,

Si le Conseil de sécurité a fait de grands pas en avant, il est impératif de poursuivre les efforts. Les témoignages du Docteur Mukwege et de Mme Murad de ce matin le soulignent clairement.

Notre Conseil est très honoré de pouvoir les accueillir aujourd'hui. Leur travail exemplaire fait une différence pour les victimes et contribue à la sensibilisation et, ce faisant, à la prévention.

Le Docteur Mukwege, à Bukavu, fournit aux victimes de viol des soins médicaux d'urgence. Mais au-delà, il les conseille afin qu'elles puissent faire face à l'horreur subie, se remettre debout et survivre.

La voix de Mme Murad, survivante elle-même, et dont l'action relaie la voix de milliers d'autres, représente aujourd'hui beaucoup de femmes, d'hommes et d'enfants ayant tous des besoins différents pour guérir et survivre.

M. le Président,

L'un des accents clés du projet de résolution préparé pour aujourd'hui constitue en la mise en place d'une approche axée sur les survivants. La Belgique salue en particulier l'inclusion dans cette approche de groupes particulièrement défavorisés, tels que les personnes LGBTI, confrontés à des formes de discrimination multiples et croisées.

Mon pays se félicite que, pour la première fois, le Conseil de sécurité parle de la situation des enfants issus du viol. Nous avons entendu des témoignages venant des réfugiés Rohingya au Bangladesh. Comme dans d'autres zones de conflit des enfants nés d'un viol et leur mère y risquent d'être mis au ban de leurs communautés et même de perdre toute citoyenneté ou identité officielle.

Dans ce cadre, la Belgique a plaidé pour que le Conseil de sécurité appelle les États à fournir des services et des soins complets aux victimes, notamment des soins de santé sexuelle et reproductive, de l'assistance juridique, des services psycho-sociaux, et un soutien socio-économique. Pour la Belgique, ceci inclut la liberté de choix et l'accès à un avortement sans risque pour les femmes qui ont été violées. Dans le contexte de violences sexuelles liées aux conflits, le rétablissement de la santé sexuelle et génésique est en effet essentiel et va dans le sens des textes précédemment adoptés par le Conseil de sécurité, telle que les résolutions 1889, 2016, et 2122.

M. le Président,

La violence sexuelle ne sera jamais arrêtée ou empêchée si nous acceptons l'impunité. La lutte contre l'impunité est un objectif de longue date de la politique étrangère de la Belgique, y compris par la prévention de nouveaux crimes. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Cela est indispensable pour bâtir une paix durable. Notre pays soutiendra le renforcement des capacités des États et finance déjà l'Equipe d'experts.

Lorsque les États refusent ou sont incapables de rendre justice, la Belgique appelle à soutenir les efforts des mécanismes internationaux, tels que des commissions d'enquêtes internationales, par exemple la mission d'établissement des faits au Myanmar, UNITAD en Iraq ou le Mécanisme International Impartial et Indépendant pour la Syrie (IIIM). Documenter les crimes est une étape

essentielle pour pouvoir rendre justice aux survivants. La Cour pénale internationale joue aussi un rôle-clé dans cette matière.

Au sein du Conseil, nous devons continuer à renforcer les mécanismes existants pour combattre l'impunité et accroître la prévention. Je pense notamment aux critères de désignation autonomes en matière de violence sexuelle liée au conflit dans les régimes de sanctions.

Tout en saluant la tenue de ce débat et l'adoption de ce projet de résolution, la Belgique regrette qu'un consensus n'ait pu être trouvé pour créer un groupe de travail formel. Un tel mécanisme aurait en effet permis de renforcer la conformité des acteurs étatiques et non étatiques aux exigences des résolutions de ce Conseil.

Monsieur le Président,

Les crimes de violence sexuelle ne cesseront que si nous nous attaquons aux causes profondes de la violence sexuelle. Ce changement de paradigme passe par la poursuite des efforts pour une égalité des sexes, par l'inclusion de l'autonomisation des femmes au cœur des mesures de prévention, et plus généralement par un soutien accru aux organisations de défense des femmes et aux défenseurs des droits de l'homme sur le chemin balisé par la résolution 1325 dont nous célébrerons le 20^{ème} anniversaire en octobre 2020.

Je vous remercie.